

COMPTE RENDU DE SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL **DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU MARDI 10 MAI 2016

L'an deux mil seize le 10 Mai à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de François DEVILLE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 3 Mai 2016

Etaient présents : Mesdames CHABOUD Any, DESPRES Muriel, DUMAS Isabelle, DUSSAPT Christiane, FAUDOT Claudine, FAVRE-VICTOIRE Christiane, GOUACHON Véronique, LACROIX Aurélie, MARTIN Annick et SENTISSI Bertille et Messieurs BECHEVET Patrick, BERGERON Pierre, BOCHENT Pierre, BONDURAND Jean-Claude, CONDEVAUX Jean-François, DEVILLE François, DUBOULOZ Emmanuel, FAVIER-BOSSON André, GASPARINI Gil-Laurent, LARDON Jean-Yves, MILLET Patrick, NEURAZ Gilles et PILLOT Jean-François.

Absents excusés: Mesdames BOISSINOT Muriel, DEFROMONT Isabelle, EPRON Catherine, et Monsieur RUCHON Gaëtan.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal et ce, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Jean-Yves LARDON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 5 AVRIL 2016

Chaque membre du conseil municipal ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 Avril 2016, les élus présents voudront bien décider de l'approbation de ce document.

Le compte rendu de la séance du 5 Avril 2016 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

QUESTIONS A DELIBERER

I. TRAVAUX

Objet : Aménagement et assainissement de la RD 233 à Allinges – Route de Valère et route de Commelinges – Approbation du choix du Maître d’œuvre

Exposé : Monsieur le Maire

Il est rappelé que la Commune d'Allinges et la Communauté de Communes des Collines du Léman se sont constituées en groupement de commande afin de lancer une procédure de marché public pour recruter un Maître d’œuvre sur le projet d'aménagement et d'assainissement des routes de Valère et de Commelinges.

Ce marché a été lancé le 14 mars 2016, pour une date limite de réception des offres fixée au 15 avril 2016 à 12h00.

Au total, 6 offres sont arrivées en mairie. La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 25 avril 2016 a décidé de retenir deux candidats afin d'entamer des discussions et négociations, qui ont eu lieu le 29 avril 2016.

La Commission d'Appel d'Offres s'est ensuite réunie le mardi 3 mai 2016 et propose de retenir l'offre du groupement Canel ingénierie infrastructures / cabinet Montmasson s'élevant à 120 469,43€ HT.

Décision :

Après débat et vote,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **Approuve** la proposition de la Commission d'Appel d'Offre et décide de retenir la candidature du groupement Canel ingénierie infrastructure / cabinet Montmasson pour un montant de 120 469,43€ HT.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le marché et tout document relatif à ce dossier

II. FINANCES

Objet : Approbation du décompte définitif sur annuités – Programme 2011 – Opération « rue du Moulin »

Exposé : Monsieur le Maire, Monsieur Gilles NEURAZ, adjoint aux finances et aux affaires générales

Il est exposé que, par délibération en date du 29 novembre 2011, le Conseil Municipal a approuvé le projet et voté le financement prévisionnel de l'opération rappelée au décompte en annexe sous forme d'annuités.

Compte tenu de ces décisions, le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie a mis en œuvre les travaux dans le cadre de son programme 2011.

Les travaux étant terminés, la dépense totale de l'ensemble des opérations y compris les honoraires de maîtrise d'œuvre et frais généraux du SYANE s'élève à la somme de 99 656,97 euros et le financement définitif est arrêté comme suit :

Participation du SYANE : 28 639,27€

TVA récupérable ou non par le SYANE : 12 058,59€

Quote-part communale : 56 056,48€

Y compris différentiel de TVA

Frais généraux : 2 902,63€

Le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie a assuré le financement des travaux restant à la charge de la commune par un emprunt au taux d'intérêt de 4,77%, et un amortissement constant.

Ces caractéristiques d'amortissement résultent des conditions des emprunts dont a bénéficié le SYANE pour assurer le financement de l'ensemble des travaux du programme d'électricité de l'année 2011.

Compte tenu de la participation accordée pour l'ensemble des opérations, la commune doit rembourser au Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie la somme de 58 959,11 euros, dont 56 056,48 euros remboursables sur annuités et 2 902,63 euros, correspondant aux frais généraux remboursables sur fonds propres.

Compte tenu des acomptes versés au titre des frais généraux, soit la somme de 2 470,00 euros il reste dû la somme de 56 056,48 euros au titre des travaux, et de 432,63 euros, au titre des frais généraux.

Décision :

Après débat et vote,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **Prend acte et approuve** le décompte définitif de travaux du programme précité, réalisés pour le compte de la commune, dont la dépense totale est arrêtée à la somme de 56 489,11 euros, dont 56 056,48 euros remboursables sur annuités et 432,63 euros, correspondant aux frais généraux remboursables sur fonds propres.

- **Approuve et confirme** son engagement de rembourser la quote-part s'élevant à 56 489,11 euros, dont 56 056,48 euros sous forme de 15 annuités, conformément au tableau ci-annexé et 432,63 euros correspondant aux frais généraux remboursables sur fonds propres.
 - **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires au financement définitif des travaux précités et de procéder au remboursement des sommes dues au Syndicat.
-

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Art Terre »

Exposé : Madame Any CHABOUD, adjointe

Il est expliqué que la manifestation « Savoir des Jardins » habituellement organisée par la MJC sera cette année organisée les 1^{er} et 2 octobre par la commune, en partenariat avec l'association « art terre ». Cette association est présentée par Madame Any CHABOUD.

Dans ce cadre, afin de faciliter l'organisation de cette manifestation, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 1000€ à l'association « art terre » qui paiera toutes les factures directement.

La question est posée de savoir si l'entrée est payante. Il est expliqué que celle-ci a toujours été gratuite. Certains pensent qu'il faudrait faire payer l'entrée, même à un prix peu élevé.

Monsieur le Maire soutient cette manifestation car elle est importante pour l'animation de la commune et qu'elle est destinée aux jeunes. Il invite les élus motivés à rejoindre l'organisation.

Il précise également que la charte zéro phyto sera signée ce weekend là avec le symasol.

Décision :

Après débat et vote,

Le Conseil Municipal à 19 voix POUR, 1 voix CONTRE (Monsieur Patrick MILLET) et 3 ABSENTIONS (Mesdames Christiane FAVRE-VICTOIRE, Claudine FAUDOT et Bertille SENTISSI)

- **Décide** d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association « art terre » pour l'organisation de la manifestation « savoires des jardins ».
 - **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.
-

III. FONCIER

Objet : Cession de terrain à SNCF Réseau dans le cadre de la suppression des PN 67 et 68 : parcelle A 464

Exposé : Monsieur le Maire

Il est rappelé qu'une délibération avait été approuvé par le Conseil Municipal le 2 avril 2013 afin d'autoriser le Maire à signer une promesse de vente avec RFF (aujourd'hui SNCF Réseau) pour la parcelle cadastrée section A n°464 d'une surface de 1 601m² et un montant de 3 euros le mètre carré, soit 4 803€ au total. Cette promesse de vente a été signée le 4 juillet 2013.

Aujourd'hui, l'acte de vente est prêt à être signé. Néanmoins, afin d'éviter les rétrocessions ultérieures, la surface d'emprise est modifiée comme suit : 1378 m² à la place de 1601 m².

Soit : Montant valeur vénale = 4 134,00 euros

Remploi = 206,70 euros

Montant total = 4 340,70 euros

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuvé la vente de la parcelle A 464 à SNCF Réseau dans les conditions exposées ci-dessus.

Décision :

Après débat et vote,

Le Conseil Municipal à 22 voix POUR et 1 voix CONTRE (Monsieur Patrick MILLET)

- **Approuve** la cession de la parcelle cadastrée section A n°464 à SNCF Réseau pour une surface de 1378m² et un montant de 4 340,70€.
 - **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à cette vente
-

Objet : Cession de terrain à SNCF Réseau dans le cadre de la suppression des PN 67 et 68 : parcelles A 162, AD 606 et AI 195

Exposé : Monsieur le Maire

Il est rappelé qu'une délibération avait été approuvé par le Conseil Municipal le 2 avril 2013 afin d'autoriser le Maire à signer une promesse de vente avec RFF (aujourd'hui SNCF Réseau) pour les parcelles cadastrée section A n°162, AD 606 et AI 195 d'une surface totale de 6 233m² et un montant de 3 euros le mètre carré pour les parcelles A 162 et AD 606, et 1 euro le mètre carré pour la parcelle AI 195, soit un montant total de 17 943 euros. Cette promesse de vente a également été signée le 4 juillet 2013.

Aujourd'hui, l'acte de vente est prêt à être signé.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuvé la vente des parcelles cadastrées section AI 195, AD 606 et A 162 à SNCF Réseau dans les conditions exposées ci-dessus.

Décision :

Après débat et vote,

Le Conseil Municipal à 22 voix POUR et 1 voix CONTRE (Monsieur Patrick MILLET)

- **Approuve** la cession des parcelles cadastrées section AI 195, AD 606 et A 162 à SNCF Réseau pour une surface de 6233m² et un montant de 17 943€.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à cette vente
-

QUESTIONS NON SOUMISES A DELIBERATION

Objet : Elaboration de la liste des jurés d'assise – Année 2016

Exposé : Monsieur le Maire

Comme chaque année, il appartient à chaque commune d'élaborer la liste préparatoire annuelle des jurés d'assises.

Compte-tenu du recensement national de la population et conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 12 mars 2004 modifiant le code de procédure pénale et relatif au nombre des jurés de cour d'assises figurant sur la liste annuelle ou sur la liste des jurés suppléants, le nombre de jurés à désigner en Haute-Savoie s'élève cette année à 600.

En vertu de l'arrêté préfectoral n° PREF-DCLP-BCAR-2016-0075 du 18 avril 2016, la commune d'Allinges doit désigner 9 personnes qui composeront la liste préparatoire qui sera transmise au Tribunal de Grande Instance d'Annecy. 3 de ces personnes seront ensuite désignées pour faire partie de la liste des jurés d'assises du Département pour 2016.

Il est proposé à chaque membre du Conseil Municipal de choisir un nombre entre 1 et 3395 (correspondant au nombre d'inscrits sur la liste électorale). Les personnes tirées au sort qui ne respectent pas les critères pour être juré d'assises seront retirées et une liste de 9 personnes sera proposée par le Maire au TGI.

Chaque membre du conseil municipal donne un nombre au hasard.

QUESTIONS DIVERSES ET QUESTIONS ORALES

- Cérémonies commémoratives : Monsieur le Maire émet le souhait de voir davantage d'élus lors des différentes cérémonies organisées par la commune.
- Tournoi de football samedi 14 et dimanche 15 Mai : tous les élus sont conviés à la remise des prix à 17h (samedi pour la catégorie U11, dimanche pour la catégorie U13).
- Vendredi 13 Mai : tous les élus sont conviés à la remise des prix du tournoi de tennis à 19h30.
- Course régionale de cyclisme les samedi 28 et dimanche 29 Mai organisée à Publier par le Team Allinges/Publier et Evian Vélo.

- Sortie des mères de famille le dimanche 22 Mai. Cette année aucun flyer n'a été distribué dans les boîtes aux lettres mais la communication s'est faite sur le site internet, les réseaux sociaux, les panneaux d'affichage communaux. Un appel a été transmis aux participantes des précédentes sorties. Possibilité d'ajouter encore quelques inscriptions.
- Inauguration des logements sociaux des Bougeries le jeudi 19 Mai à 17h30 : tous les élus sont invités ainsi que les riverains.
- La commission scolaire aura lieu le jeudi 26 Mai à 19h30 et la réunion PEDT jeudi 12 Mai à 20h.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 7 Juin.
- Le repas des élus et des employés aura lieu le vendredi 24 Juin aux Châteaux des Allinges.
- Le pot de départ d'Eliane GIRARD, institutrice au groupe scolaire de La Chavanne, se déroulera le vendredi 1^{er} Juillet à l'Aérospatiale.
- La course pédestre de l'Allingeoise aura lieu le dimanche 5 Juin. Cette année les dossards seront distribués avant la course pour que les coureurs puissent les porter sur les courses. Un appel aux bénévoles est lancé.
- Châteaux des Allinges : Madame Christiane FAVRE-VICTOIRE regrette encore le manque de signalisation aux châteaux. Monsieur André FAVIER-BOSSON précise que les panneaux ont été commandés. Elle demande également à réunir la Commission Patrimoine. Monsieur le Maire précise que le maître d'œuvre va être retenu prochainement et que la commission pourra se réunir pour évoquer concrètement les travaux à envisager aux châteaux. Madame Aurélie LACROIX indique que la commission a été créée pour l'ensemble du patrimoine communal et ne comprend pas pourquoi elle n'a pas été réunie avant.
- Madame Claudine FAUDOT mentionne qu'une publicité a été mise dans les boîtes aux lettres pour une pizzeria située en face d'Intermarché. Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'un emplacement privé et que la commune n'a pas son mot à dire.
- Madame Isabelle DUMAS informe l'assemblée que la Compagnie des Gens d'Ici est de retour aux châteaux mais qu'elle n'en était pas informée. La Communauté de Communes des Collines du Léman étant l'organisateur, cette décision n'incombe pas à la commune. Il y a eu un manque de communication de leur part.
- Madame Bertille SENTISSI demande où en est le diagnostic des services réalisé par le Centre de Gestion. Il est précisé que celui-ci est en cours. Elle demande également où en sont les arrêts de travail et qui remplace la Directrice des Services Techniques. En ce qui concerne les arrêts de travail, certains agents sont encore en congé maladie, d'autres ont repris le travail. Pour la DST, Monsieur le Maire répond que le travail est divisé entre Monsieur André FAVIER-BOSSON sur le terrain et le DGS pour le reste.

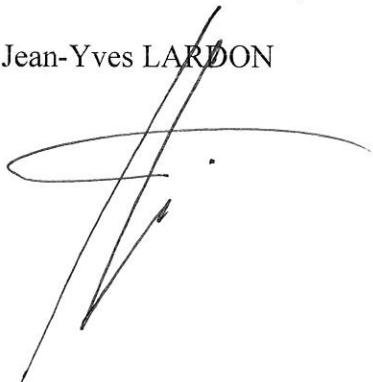
- Madame Isabelle DUMAS informe le conseil que le comité des fêtes, en partenariat avec l'Association « Mieux Vivre à Mésinges », va organiser une fête des vieux métiers à Mésinges, idée lancée par un groupe de jeunes. La manifestation aura lieu le dimanche 12 juin et s'intitulera « Fête agricole dans le temps ».
- Madame Bertille SENTISSI demande où en est le projet de la construction d'une deuxième école. Monsieur le Maire répond qu'il est lié à la future communauté d'agglomération de Thonon et à l'étude du dossier de l'Aérospatiale. D'ailleurs, comme prévu dans la convention, le Maire a informé le bureau de la CCCL que la commune va récupérer la gestion du bâtiment à compter du 1^{er} janvier prochain. Monsieur Gilles NEURAZ précise que l'étude d'Ernst et Young réalisée par la CCCL a été transmise à Stratorial Finances et à leur cabinet juridique.
- Monsieur Gil-Laurent GASPARINI informe du départ de 2 compagnies du 27^{ème} BCA au Mali et de la campagne de recrutement des réservistes.

L'ordre du jour étant épousé, Monsieur le Maire lève la séance publique à 21h50.

Procès-verbal de séance dressé le 13 Mai 2016 par le secrétaire élu par ses pairs présents en l'assemblée communale du 10 Mai 2016.

Le secrétaire de séance,

Jean-Yves LARDON



Le Maire,

François DEVILLE